

FLASH
ACTIONS



**ÉGALITÉ POUR
TOUTES ET TOUS**

MARS
de l'
**ÉGA-
LITÉ**

PARITÉ
STÉRÉOTYPES

**POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE
FEMMES / HOMMES**

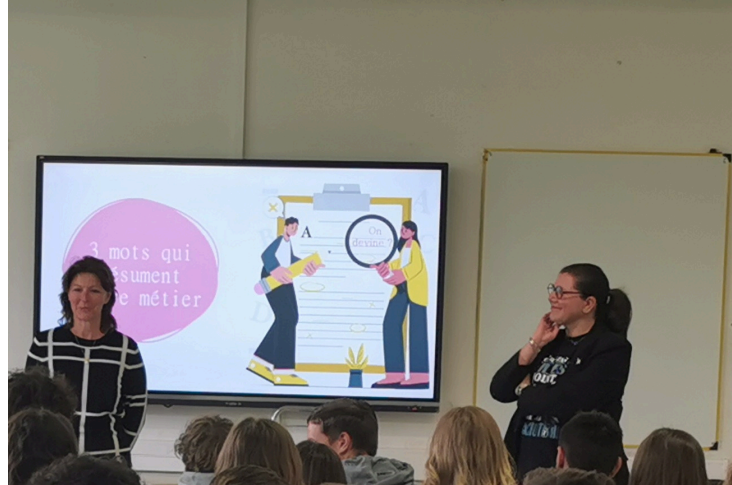
*libre de toute violence
mination.
ur état de santé physique
ale.
cation.
ropriété.*

ÉGALITÉ AU COLLÈGE

*Flora Tristan
Simone Veil
Elisa Lemonnier
Gisèle Halimi
Hubertine Auclert*

LE PROJET

MARS DE L'ÉGALITE



À l'occasion de la **Journée Internationale des droits de femmes**, il est important de rappeler les droits fondamentaux et notamment celui de **pouvoir exercer le métier de son choix et percevoir une rémunération égale que l'on soit une femme ou un homme**.

Soucieuse de préparer un futur professionnel équilibré où chaque femme et chaque homme pourra contribuer, selon ses talents, ses aspirations et ses envies, à une société plus inclusive et diversifiée, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'est emparée du sujet.

Une approche proposée par Marie-Louise GOUDON Vice-présidente élue en charge à l'égalité femmes hommes et soutenue par le Président Jérôme VIAUD.



LES SERVICES ET LES PARTENAIRES MOBILISÉS EXPLIQUENT

Ressources humaines Égalité femmes - hommes

dans le cadre des missions de service public Les collectivités territoriales doivent promouvoir l'égalité et la diversité. En s'engageant pour la mixité des métiers, la CAPG décline de manière très pragmatique ses engagements en matière de responsabilité sociale et citoyenne.

Certaines professions souffrent de déséquilibres en terme de genre, ce qui peut conduire à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. En promouvant la mixité, la collectivité aide à diversifier les candidatures et à répondre plus efficacement aux besoins économiques locaux.

Le mot de la Présidente du réseau "Femmes chefs d'entreprises Cannes - Grasse" July Peromet

" Les membres FCE et moi-même sommes souvent stupéfaites du regard de ces collégiens et collégiennes sur le monde de l'entreprise, et généralement submergées par leurs questions enthousiastes.

Parler de nos parcours atypiques, des problématiques auxquelles nous devons faire face en tant que cheffes d'entreprises et surtout présenter nos métiers passion, est aussi enrichissant pour ces étudiantes que pour nous.

Nous serions heureuses que nos témoignages suscitent des vocations futures. Si nous devons retenir qu'un seul mot ce serait - Oser ! "

RETOURS

UN ÉVÉNEMENT À VOCATION TERRITORIALE

La Communauté d'Agglomération et ses partenaires ont fait le choix de promouvoir la mixité des métiers dès le collège. À travers de nombreuses interventions animées par la Scoop Alter Egaux, le dialogue est ouvert et vise notamment à :

- **Briser les stéréotypes liés au genre** : Cela aide à déconstruire les idées reçues sur les métiers dits "masculins" ou "féminins", encourageant les élèves à envisager toutes les carrières sans se limiter à des rôles traditionnels.
- **Élargir les horizons des jeunes collégien.nes** : Les élèves découvrent une plus grande variété de parcours professionnels, ce qui peut les inspirer à explorer des métiers auxquels ils n'auraient pas pensé.
- **Favoriser l'égalité des chances de tous.tes** : En exposant tous les élèves à un large éventail de métiers, nous les encourageons à choisir des professions en fonction de leurs intérêts et talents, plutôt qu'en fonction de leur genre.

Durant le mois de mars, les interventions se succèdent dans les collèges du territoire du Pays de Grasse. Toutes les classes de 4ème sont concernées. Une mobilisation exemplaire qui engage, les élu.es, les agent.es, les partenaires privés et publics soutenue par le financement du Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

EN QUELQUES CHIFFRES

- **1 mois** dédié à la thématique
- **60 bénévoles intervenant.es**
- **7 collèges partenaires**
- **37 classes** de niveau 4ème
- **1 100 élèves** sensibilisés
- **1 équipe de coordination** de 7 personnes
- **1 oeuvre originale** du slameur MESKO
- **3 réseaux mobilisés** (What06, Nouv'Elles et FCE Cannes Côte d'Azur)
- **1 soirée de valorisation** organisée sous le chapiteau de Piste d'Azur partenaire



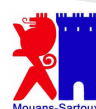


JURIDIQUE

Plusieurs lois et textes réglementaires encadrent et constituent un cadre juridique solide pour promouvoir la mixité des métiers dans la fonction publique, en veillant à ce que les principes d'égalité et de non-discrimination soient respectés dans tous les aspects de la gestion des ressources humaines.

- **Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dite "Le Pors"** garantit l'égalité d'accès aux emplois publics, indépendamment du sexe, et impose aux administrations de veiller à ce que leurs pratiques de recrutement et de gestion des carrières soient exemptes de toute discrimination de genre.
- **Loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dites "Génisson"** impose aux administrations de prévenir et de sanctionner toute discrimination, directe ou indirecte, y compris celles fondées sur le genre.
- **Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** impose la mise en place de plans d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les trois fonctions publiques.
- **Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique** impose aux administrations publiques de publier un rapport annuel sur l'égalité professionnelle, similaire à l'index de l'égalité professionnelle du secteur privé, pour mesurer et réduire les écarts entre les sexes dans les rémunérations, les promotions, et les conditions de travail.
- **Loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle** en imposant plus de transparence salariale et en favorisant la parité dans les postes de direction.
- **Loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique** et à augmenter leur présence dans les postes de responsabilité en renforçant les exigences de parité.

Extraits fournis à titre d'exemple, liste non exhaustive



REMERCIEMENTS

Pour la CAPG : Lise AMBROGGI Service SIG - Benoît POUSSARD Service Petite enfance - Céline BOUREL Service Travaux - Maud BERGERET - Laura MACRI - Jessica PERRON Direction des Ressources Humaines - Vera TARCZYLO-HEIDTMANN Service Juridique - Equipe de coordination projet : Florence TRESSOLS Bénévole - Vanessa BOURGEAIS Centre Culturel des Cèdres Mouans-Sartoux et l'ensemble des établissements et des partenaires.